

MAUBOURGUET

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20231116-DE\_2023\_50-DE

S'LO

Séance du 16/11/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 18

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation

10/11/2023

Date d'affichage

10/11/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

### Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

### Procurat(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAMOTHE Patrick

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

**Numéro interne de l'acte : DE\_2023\_50**

**Objet : Mise à jour du tableau des emplois**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois adopté par la délibération n°DE2023\_28 du 20 juin 2023

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Comme vu au précédent point du Conseil Municipal de ce jour, création d'un emploi permanent à temps complet de Technicien Territorial, il est proposé d'actualiser le tableau des emplois permanents de la Commune, comme joint en annexe pour tenir compte de l'évolution des besoins.

Vu le tableau des emplois adopté par la délibération n° DE2023 20 06\_28 du 20 juin 2023,

Le Maire propose à l'assemblée :

- D'adopter le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et temps non complet joint à la présente délibération, pour tenir compte de l'évolution des besoins

VOTE : Adoptée à l'unanimité

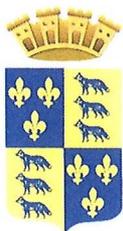
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAUBOURGUET  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 23/11/2023  
Reçu en préfecture le 23/11/2023  
Publié le  
ID : 065-216503045-20231116-DE\_2023\_50-DE





MAUBOURGUET

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20231116-DE\_2023\_49-DE

S<sup>2</sup>LO

Séance du 16/11/2023

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 18

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation

10/11/2023

Date d'affichage

10/11/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

## Étaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

## Procuration(s) :

## Étai(ent) absent(s) :

M. LAMOTHE Patrick

## Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE\_2023\_49

## Objet : Adhésion au contrat Bourg-Centre Occitanie

Considérant que depuis 2017, la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial ;

Considérant que, sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses assemblées plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- Le rééquilibrage territorial ;

- L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

Considérant que ce contrat Bourg-Centre de 2<sup>ème</sup> génération, nous engage :

- Pour une durée de validité à échéance du 31 décembre 2028 ;
- A développer les axes stratégiques de la commune ;
- A suivre les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Considérant que ce contrat a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat ;

Considérant que le présent « Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays du Val d'Adour, dont il est un sous-ensemble.

Je vous propose mes chers collègues,

Article 1 : d'approuver le contenu de ce contrat 2<sup>ème</sup> génération et de ses annexes tels que présentés,

Article 2 : d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit contrat 2<sup>ème</sup> génération et tout document relatif à cette affaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAUBOURGUET  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 23/11/2023  
Reçu en préfecture le 23/11/2023  
Publié le  
ID : 065-216503045-20231116-DE\_2023\_49-DE





MAUBOURGUET

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20231116-DE\_2023\_48-DE

S<sup>2</sup>LO

Séance du 16/11/2023

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 18

Nombre de suffrages : 18

## Date de convocation

10/11/2023

## Date d'affichage

10/11/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

## Étaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

## Procuration(s) :

## Étai(ent) absent(s) :

M. LAMOTHE Patrick

## Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE\_2023\_48

## Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet de Technicien Territorial

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité (ou de l'établissement),

VU le tableau des effectifs existant,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 20 juin 2023,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi de Technicien Territorial, à la suite de la radiation des effectifs d'un agent titulaire ayant intégré son administration de détachement et qui occupait le poste de responsable des travaux de la Commune

Le Maire propose à l'assemblée,

- La création d'1 emploi de Technicien Territorial permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 16 novembre 2023,

Filière : TECHNIQUE,

Cadre d'emplois : TECHNICIENS TERRITORIAUX,

Grade : Technicien Territorial

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MAUBOURGUET

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



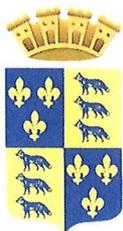
Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20231116-DE\_2023\_48-DE

S<sup>2</sup>LO



MAUBOURGUET

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20231116-DE\_2023\_47-DE

S2LO

Séance du 16/11/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 18

Nombre de suffrages : 18

### Date de convocation

10/11/2023

### Date d'affichage

10/11/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

### Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAMOTHE Patrick

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE\_2023\_47

### **Objet : Contrat de prestation de travailleurs en situation de handicap - ASEI Saint Raphaël**

Monsieur le Maire explique aux membres de l'Assemblée délibérante que la Commune a sollicité la mise à disposition de deux travailleurs en situation de handicap auprès de l'ASEI SAINT RAPHAËL (Association pour la Sauvegarde des Enfants Invalides) le vendredi matin de 9h00 à 12h00, avec un véhicule de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) MADIRAN pour le ramassage et l'évacuation des poubelles (entre 60 et 70 unités).

En contrepartie du travail effectué par ces deux employés, et en tenant compte des frais liés à l'utilisation d'un véhicule partant et revenant à Madiran, la municipalité s'engage à verser à l'ESAT la somme hebdomadaire de 72,00€ (soixante-neuf euros).

Monsieur le Maire informe que le contrat prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Ce contrat a également pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs handicapés de l'ESAT.

La commune favorise autant que possible ce partenariat permettant à des travailleurs en situation de handicap de travailler en milieu ordinaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver le contrat de prestation de travailleurs en situation de handicap auprès de la Collectivité pour l'année 2023.
- De l'autoriser à signer tout document afférent à cette affaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

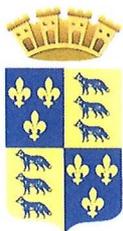
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAUBOURGUET  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 23/11/2023  
Reçu en préfecture le 23/11/2023  
Publié le  
ID : 065-216503045-20231116-DE\_2023\_47-DE

S<sup>2</sup>LO



MAUBOURGUET

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20231116-DE\_2023\_46-DE



Séance du 16/11/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 18

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation

10/11/2023

Date d'affichage

10/11/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

### Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAMOTHE Patrick

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE\_2023\_46

### **Objet : Dénomination de l'école publique "Nina SIMONE" au Collège Jean Jaurès**

Monsieur le Maire explique aux membres de l'Assemblée délibérante qu'il a été sollicité au sujet de la dénomination de l'école publique sise au Collège Jean Jaurès à Maubourguet.

En effet, les élèves des Cours Moyens de cette école ont travaillé sur les grandes dames de l'Histoire dont Nina SIMONE.

De son vrai nom, Eunice Kathleen Waymon dite Nina SIMONE, en plus d'être pianiste, chanteuse et compositrice, elle est l'un des plus grands noms du jazz vocal.

Au milieu des années 1960, elle s'engage activement dans le mouvement de défense des droits civiques. Sa musique est très influente dans la lutte pour l'égalité des droits que mènent les Noirs américains à cette période aux Etats-Unis.

Puissante et radicale, elle est une source d'inspiration pour cette génération et continue de l'être pour celles qui suivent.

C'est donc le nom de cette personnalité qui a été retenu pour dénommer l'école publique au sein du collège Jean Jaurès.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver la dénomination « Nina SIMONE » de l'école publique au collège Jean Jaurès.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 3)

Pour : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, M. MENJOULOU Yves, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

Contre :

Abstention : Mme BARADAT Mireille, Mme DUBERTRAND Christine, M. MOUSSAOUI Mohamed

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAUBOURGUET  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 23/11/2023  
Reçu en préfecture le 23/11/2023  
Publié le  
ID : 065-216503045-20231116-DE\_2023\_46-DE

S<sup>2</sup>LO